

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 – 18h30

Salle du Conseil – CCCF - Enerlya

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2012

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 - Désignation d'un Secrétaire de séance

N° 2 – Révision des statuts

N° 3 – Mise en place d'un système d'astreintes au sein du SmageAa

RAPPORTEUR

M. DENIS

M. DENIS

M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 4 – La lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques – Proposition de maîtrise d'ouvrage déléguée par le SmageAa

N° 5 – PAPI – culture du risque – animation pédagogique – recrutement d'un stagiaire

M. DHALLEINE

M. DHALLEINE

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 6 – Convention protection de berges Nielles-les-Bléquin

M. DENIS

MARAIS

N° 7 – Curage du Haut Pont – Participation financière

M. DENIS

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE

N° 8 – Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)

M. PRUVOST

PERSONNEL

N° 9 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

N° 10 - Participation du SmageAa au financement de la protection complémentaire en prévoyance de ses agents

N° 11 - Participation du SmageAa au financement de la protection complémentaire en santé de ses agents

M. DENIS

M. DENIS

M. DENIS

FINANCES

N° 12 - Débat d'orientation budgétaire

M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

Question n° 2

ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts – Membres adhérents et répartition des contributions

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Le 22 novembre 2011, la commune de Watten, adhérente en tant que commune au SmageAa, a adhéré à la Communauté de communes de la Colme, également adhérente au SmageAa. Il convient donc de modifier les statuts en conséquence, notamment à l'article 3 – Périmètre d'adhésion, et à chaque fois que nécessaire.

Par ailleurs, l'article 5 – Budget de fonctionnement qui dispose des modalités de répartition des adhésions au regard de la population de chaque structure adhérente sur le périmètre d'intervention du SmageAa doit également être modifié. En effet, cette répartition se fait au regard de la population de 1999. Mais les statuts ne permettent pas de faire évoluer les contributions en fonction de l'évolution de la répartition du nombre d'habitants. Pour ce faire, il convient de modifier les statuts.

Il est proposé de revoir tous les cinq ans la répartition sur la base de la population municipale en vigueur.

N.B. : Cette prise en considération de la population est par contre prévue pour la représentation des membres au sein du comité syndical (article 11 : répartition des sièges en fonction de la population municipale sans double compte).

L'article 5 revu serait rédigé ainsi :

ARTICLE 5 – Budget de fonctionnement

Pour son fonctionnement, le Syndicat Mixte dispose notamment :

- des contributions des E.P.C.I. et de l'Union des syndicats

Les contributions des E.P.C.I. et de l'Union des syndicats adhérents au Syndicat Mixte constituent une dépense obligatoire pendant la durée du Syndicat Mixte. Elles sont calculées en fonction de la population municipale des E.P.C.I. et de l'Union des syndicats d'Assainissement du Nord **comprise dans le périmètre d'intervention du syndicat mixte** (population municipale sans double compte). La répartition sera revue tous les 5 ans sur la base de la population municipale en vigueur.

Pour les années 2013 à 2017, les contributions seront réparties selon les pourcentages suivants issus des données légales 2009 (en vigueur en 2012) :

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Structures adhérentes	Population sans double compte – INSEE 2012	Pourcentage
Communauté d'agglomération de Saint-Omer	61 825	63,2%
Communauté de communes du pays de Lumbres	18 378	18,8%
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord	4 155	4,2%
Communauté de communes du canton de Hucquelliers et environs	3 867	4,0%
Communauté de communes du canton de Fauquembergues	3 664	3,7%
Communauté de communes de la Colme	3 057	3,1%
Communauté de communes de la région d'Ardres et de la vallée de la Hem	1 720	1,8%
Communauté de communes de l'Yser	971	1,0%
Communauté de communes de Desvres - Samer	244	0,2%
TOTAUX	97 881 habitants	100 %

- du revenu des biens, meubles ou immeubles,
- des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ou d'une obligation légale,
- du produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- du produit des dons et legs.

Pour information, vous trouverez ci-dessous l'évolution de la population et des participations sur la base "2003-2012".

EPCI	Population 1999		Population 2009		cotisations 2003-2012	Nouvelles cotisations sur la même base	Evolution
CASO	63212	65,92%	61825	63,16%	362 560,00 €	347 400,00 €	-4%
CCPL	16552	17,26%	18378	18,78%	94 930,00 €	103 250,00 €	9%
USAN	3905	4,07%	4155	4,24%	22 385,00 €	23 350,00 €	4%
CCCHE	3229	3,37%	3867	3,95%	18 535,00 €	21 750,00 €	17%
CCCF	3236	3,37%	3664	3,74%	18 535,00 €	20 600,00 €	11%
watten	2925	3,05%	3057	3,12%	16 775,00 €	17 200,00 €	-10%
CCC	394	0,41%			2 255,00 €		
CCRAVH	1313	1,37%	1720	1,76%	7 535,00 €	9 650,00 €	28%
CCY	934	0,97%	971	0,99%	5 335,00 €	5 450,00 €	2%
CCDS	199	0,21%	244	0,25%	1 155,00 €	1 350,00 €	17%
total	95899	100,0%	97881	100,0%	550 000,00 €	550 000,00 €	

En vertu de l'article L. 5211-20 du CGCT, la présente délibération sera notifiée aux collectivités adhérentes qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

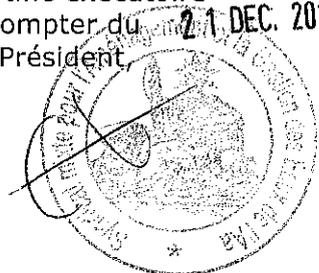
La décision de modification sera prise par arrêté préfectoral.

Le Comité Syndical décide, avec 1 abstention:

- D'approuver les modifications statutaires proposées,
- D'autoriser le président à mener les démarches subséquentes.

Certifié exécutoire

A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2012

pour extrait conforme
le Président,
C DENIS

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu' à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

Question n° 3

ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'un régime d'astreintes

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

VU

- > la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
 - > la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - > le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat et dans la magistrature ;
 - > le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
 - > le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur, (concerne toutes les filières sauf la filière technique);
 - > le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, (concerne la filière technique) ;
 - > le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
 - > l'arrêté ministériel du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 (concerne toutes les filières sauf la filière technique);
 - > l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (concerne la filière technique);
- > sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

L'astreinte

Une astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, doit être en capacité d'effectuer un travail au service de l'administration.

Lorsqu'il est fait appel à l'agent, la durée de son intervention (temps de travail et temps de déplacement aller-retour) est considérée comme un temps de travail effectif.

Le régime d'indemnisation ou de compensation des astreintes diffère selon la filière dont relève le fonctionnaire. Au SmageAa, seule la filière technique est concernée.

Les astreintes de la filière technique font apparaître 3 types d'astreinte (l'astreinte de décision ne concerne que l'encadrement) :

- > Astreinte de droit commun appelée astreinte d'exploitation : situation des agents tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir,
 - > Astreinte de sécurité : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un évènement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise)
 - > Astreinte de décision : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.
- Un agent placé pour une période donnée en astreinte de décision ne peut prétendre à aucun moment aux autres types d'astreinte.

- Astreinte d'exploitation et de sécurité :
 - > une semaine d'astreinte complète : 149,48 €
 - > une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération (RTT, repos compensateurs des heures supplémentaires non rémunérées) : 10,50 €. En cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures : 8,08 €
 - > une astreinte couvrant une journée de récupération : 34,85 €
 - > une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 109,28 €
 - > une astreinte le samedi : 34,85 €
 - > une astreinte le dimanche ou un jour férié : 43,38 €

Ces montants sont majorés de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

Pour la filière technique, les textes légaux et réglementaires ne prévoient pas:

- > les conditions dans lesquelles les périodes d'astreinte qui ne sont pas indemnisées peuvent donner lieu à une compensation en temps ;
- > d'indemnité spécifique en cas d'intervention effectuée pendant l'astreinte. Mais, l'IHTS, si l'agent peut y prétendre, rémunère ces heures supplémentaires.

Il conviendra de réévaluer les montants des indemnités indiqués ci-dessus en cas de changement des montants de référence.

Les besoins en astreinte au SmageAa

Le personnel du SmageAa peut être amené à intervenir en dehors de ses heures de travail de façon non programmées au moment des crues.

Les missions sont de deux ordres :

1. Observation des évènements et recueil d'information,
2. Retrait des embâcles à la décrue.

Quand les champs d'inondation contrôlée seront aménagés, la surveillance des ouvrages devra être ajoutée à ces 2 missions.

Ces différentes missions correspondent à des astreintes d'exploitation ou de sécurité selon la façon dont elles sont déclenchées (programmation annuelle ou en situation de pré-crise) ; les conditions étant les mêmes pour ces deux types d'astreinte.

Le personnel concerné

La **mission d'observation** peut-être menée par les techniciens et ingénieurs, titulaires ou non-titulaires. Selon les évènements, ils peuvent être un ou deux sur le terrain. (5 personnes concernées)

La **mission de retrait des embâcles** ne peut être menée que par le personnel de l'équipe rivière (titulaire ou non-titulaire) et ils doivent être **au minimum 3** pour intervenir en sécurité sur les barrages. (4 personnes concernées)

الاستراتيجية
مؤقتة

La période concernée

La période la plus à risque pour les crues peut-être fixée du 1^{er} novembre au 15 mars. Une période tampon, sécuritaire, 15 jours avant et 15 jours après peut-être ajoutée, soit du **15 octobre au 31 mars**.

Les interventions ne peuvent se faire qu'en journée. Les horaires peuvent être fixés **de 8h00 à 18h00**.

L'astreinte porterait donc sur les week-ends et les jours fériés, de congé ou de récupération, en journée.

Les modalités de l'astreinte

Pour la mission d'observation, un roulement avec 1 personne par week-end sera institué au moins 15 jours avant le début de la période (idéalement à définir pour début septembre). Devront également être couverts les jours fériés et "ponts" éventuels, et les périodes de vacances si nécessaire, par période de deux jours dans la mesure du possible.

La personne d'astreinte doit se trouver **à moins d'une heure** des locaux du SmageAa. Elle devra avoir **le portable d'astreinte** en état de fonctionner et de recevoir les appels. En situation de crise, une seconde personne peut être mise en astreinte (astreinte de sécurité). Cette mise en astreinte se fait alors "au dernier moment" en faisant appel en priorité au volontariat.

Pour la mission de retrait des embâcles, l'astreinte est mise en place en période de crise, donc "au dernier moment" (astreinte de sécurité). Elle concerne le maximum de personnes disponibles dans l'équipe rivière, en faisant appel en priorité au volontariat. Le recours à l'obligation pouvant être mis en œuvre afin d'atteindre le seuil obligatoire de 3 personnes pour cette mission.

Notion de "au dernier moment" : le temps de réaction de l'Aa étant très rapide, la mise en astreinte peut être décidée dans un temps très court avant la période d'astreinte, a priori, moins de 48 heures avant. L'anticipation maximale sera la règle, sachant qu'elle ne peut-être que très limitée.

La prise de décision

La décision de mise en astreinte en période de crise ou pré-crise est prise par le Président ou un membre du bureau, ou par la Directrice ou son représentant. Elle est prise en fonction des éléments à leur disposition au moment des faits et selon des prévisions d'évolution, notamment prévisions météorologiques.

La décision d'intervention se fait selon les mêmes règles et éventuellement sur proposition des techniciens du SmageAa procédant aux observations de terrain. Le technicien en astreinte d'observation est habilité par cette décision à mobiliser l'équipe rivière pour son intervention et à lui indiquer les priorités le cas échéant.

Le cas de la période de Noël

Une véritable problématique existe pour la période de Noël, avec un personnel concerné par la mission d'observation presque exclusivement absent de la région à cette période.

Du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus, il n'y aura pas d'astreinte programmée annuellement (astreinte d'exploitation). Par contre, l'astreinte de crise ou pré-crise (astreinte de sécurité) pourra être engagée.

L'indemnisation

Le personnel concerné est exclusivement technique. Les décrets n°2003-363 du 15 avril 2003 et 2003-545 du 18 juin 2003 s'appliquent.

Pour l'indemnisation, il convient de bien distinguer la partie astreinte de la partie intervention.

- > Pour l'astreinte, l'indemnité, selon le moment où celle-ci a lieu et celui où elle est décidée, est fixée par décret.
- > Les interventions ne donnent lieu ni à repos compensateur, ni à indemnisation dans la filière technique. Si l'agent a effectivement effectué des heures supplémentaires, il peut bénéficier de la rémunération ou de la compensation de ces heures selon les dispositions de la collectivité.

Au SmageAa, les agents de l'équipe rivière (catégorie C) peuvent choisir entre récupération ou versement de l'IHTS ; alors que les autres agents techniques ne peuvent que récupérer les heures d'intervention.

Les heures d'intervention comprennent également le temps de trajet aller et retour de l'agent.

Les limites du dispositif

Le territoire étant étendu, il est impossible d'être partout et de répondre à toutes les demandes. Le personnel d'astreinte doit veiller à assurer sa mission globale au mieux, en tenant compte des demandes spécifiques dans la mesure du possible.

La mise en application

Le régime d'astreinte sera mis en œuvre à compter du **1^{er} janvier 2013**.

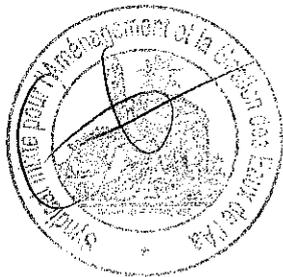
Il pourra faire l'objet de modifications au vue de l'application effective, modifications qui selon leurs incidences nécessiteront un passage en CTP et une validation par le comité syndical.

Il est proposé la mise en place des astreintes telles qu'exposées ci-dessus et précisé qu'il conviendra de réévaluer les montants des indemnités indiqués ci-dessus en cas de changement des montants de référence.

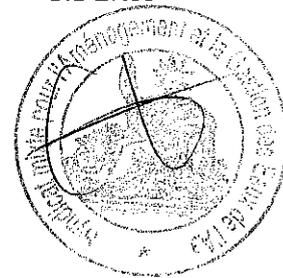
Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la gestion des astreintes telles qu'exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- d'accepter la réévaluation des montants des indemnités en cas de changement des montants de référence.

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.



SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question n° 4

PREVENTION DES CRUES : PAPI – Lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques – délégation de la maîtrise d'ouvrage au SmageAa

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Depuis 2006, le SmageAa met en œuvre un programme de mobilisation du champ d'expansion des crues afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la vallée de l'Aa supérieure.

Malgré le bénéfice en termes de réduction de l'aléa, la commune de Blendecques restera sensible à ce risque une fois les travaux achevés.

En complément de son programme de rétention en amont, le SmageAa a donc mandaté le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à proposer un programme de lutte contre les inondations à l'échelle du territoire communal (jusqu'au stade avant-projet).

Ce travail présenté au cours de l'année 2012, se décompose en trois scénarios :

- Scénario 1 : réouverture du bras secondaire sous la rue Paul Obry, transparence hydraulique du pont de la rue de la Vieille Usine et aménagement des berges de l'Aa,
- Scénario 2 : scénario 1 + aménagements de zones d'expansion de crues,
- Scénario 3 : scénario 2 + endiguements locaux de protection des habitations.

Les résultats de l'étude ont été présentés à l'ensemble des collectivités concernées par ces aménagements : Commune de Blendecques, Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et SmageAa.

Ces collectivités ont décidé d'un accord commun de l'intérêt communal du projet. La commune de Blendecques a donc été identifiée comme maître d'ouvrage de l'opération.

Par délibération du 27 novembre 2012, la commune de Blendecques s'est positionnée sur le scénario 3 permettant de mettre hors d'eau environ 330 habitations pour une crue de type mars 2002. En prenant en considération l'effet combiné du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, environ 580 habitations sur les 600 inondées seraient mises hors d'eau pour ce type de crue.

De par les compétences techniques et administratives du SmageAa en matière de prévention des crues, la commune de Blendecques souhaite déléguer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux au SmageAa.

Les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée seraient :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés
- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre en phase études et travaux pour l'exécution des missions
- La gestion des études complémentaires : étude de sol, levés topographiques, coordonnateur SPS, etc...
- La gestion technique et administratives des éventuelles études et procédures administratives complémentaires à réaliser (dossier loi sur l'eau, étude d'impact) et demandes d'autorisations administratives en découlant
- La gestion du (ou des) marché(s) de travaux

- Le lancement et la gestion des procédures de marchés publics nécessaires pour le choix du maître d'œuvre, des prestataires pour les études complémentaires et de l'entreprise titulaire des travaux
- La signature et la gestion de l'ensemble des marchés : versement de la rémunération de prestataires, réception, gestion des garanties à compter de la réception des ouvrages, etc...
- La gestion financière et comptable de l'opération en phase études et travaux
- La gestion administrative
- L'action en justice le cas échéant
- L'accompagnement de la commune pour l'éventuelle procédure de DUP nécessaire pour acquérir les terrains pour la réalisation des aménagements.

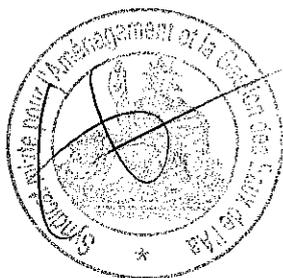
La commune de Blendecques s'engage à assurer le financement de l'opération sur la base de l'estimation prévisionnelle qui a été établie via l'étude d'avant-projet, à la somme de 3 657 530 € hors taxe.

La lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques est inscrite dans le PAPI de l'Audomarois (fiche action VI.2.1)

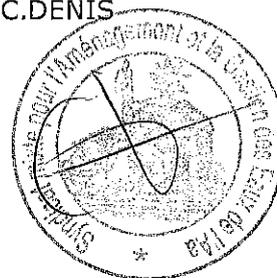
Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à :

- Signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Blendecques (ci-jointe)
- Lancer les consultations pour les marchés correspondants
- Mener à bien l'opération

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,

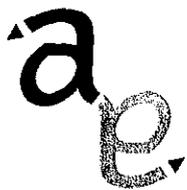


pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant

Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,

Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question n° 5

PREVENTION DES CRUES : PAPI – culture du risque – animation pédagogique – recrutement d'un stagiaire

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations contient un axe d'action sur "l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque". Sur cet axe, le SmageAa, en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, se propose de développer des actions pédagogiques sur la notion de risque (action I-3). Cette action a pour objectif d'instituer la culture du risque à destination du public scolaire et du grand public.

A cet effet, plusieurs outils d'intervention pourraient être proposés afin de sensibiliser un public large à la notion de risque d'inondation, aux stratégies mises en œuvre pour limiter les conséquences et aux attitudes à avoir en cas de survenance du risque.

- > Conception et mise en œuvre d'animations pédagogiques adaptées selon les niveaux scolaires (cycles 3, collèges, lycées) en lien avec le corps enseignant et éventuellement avec les animations existantes à la Maison du Papier (Esqueredes, équipement PNR) sur le thème de l'eau. Lien avec les Plans Particuliers de Mise en Sécurité des établissements scolaires concernés par les inondations.
- > Conception d'un outil de sensibilisation actif pouvant être utilisé dans les salons, fête du Parc naturel régional, ... mais aussi dans les classes par l'enseignant et lors des animations pédagogiques.
- > Réalisation d'un support d'exposition sur la stratégie de prévention des crues du territoire (exposition courte, du type 3 panneaux) à destination d'illustration sommaire des animations. Lien possible avec l'exposition de l'Institution des Wateringues.

Or le CPIE du Val d'Authie, dans le cadre d'un programme FEDER lié aux risques majeurs des bassins de la Canche et de l'Authie a développé une formation qualifiante pour des animateurs professionnels, capables de développer des séquences d'éducation à l'environnement et au développement durable visant à sensibiliser la population à la notion de risques majeurs. Cette formation se déroule sur un an, en alternance.

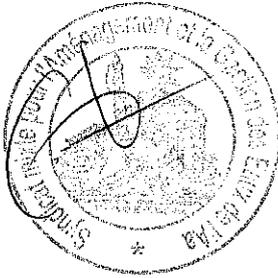
Afin de concevoir le projet d'animation pédagogique et les outils correspondants, il est proposé de recruter un stagiaire dans le cadre de la formation DEJEPS du CPIE du Val d'Authie. Le stage se déroulera en alternance du 1^{er} décembre 2012 au 30 octobre 2013. Il aura pour objectif de mettre en œuvre la fiche action I-3 du PAPI décrite ci-dessus, en partenariat avec le Parc naturel régional.

Une gratification pourra être envisagée en fonction de l'implication du stagiaire dans sa mission.

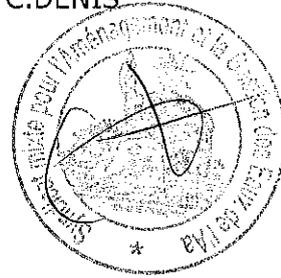
Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser :

- le président à signer la convention de stage
- l'engagement des dépenses inhérentes à cette étude
- le remboursement des frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990
- l'utilisation des véhicules du SmageAa par le stagiaire

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

26 DEC. 2012

Question n° 6

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Protection de berges – commune de Nielles les Bléquin
– Subvention

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière.

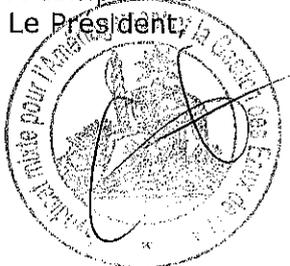
Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme indispensable, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Nielles les Bléquin, en amont du tronçon aménagé en 2008, il est constaté un affaissement du trottoir et un écartement des bordurations. Cet affaissement est amplifié par le passage régulier de camions et menace de faire écrouler le talus. La protection de berge le long de la route D 203 permettra une mise en sécurité du trottoir et de la route.

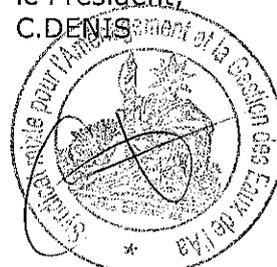
Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à :

- apporter une participation à hauteur de 20% du montant HT des travaux (hors réfection des trottoirs). Elle ne pourra excéder 2 300 €.
- inscrire les crédits au BP 2013, article 20414
- signer la convention correspondante (cf. projet joint).

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu' à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question n° 7

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Curage du Haut-Pont – participation financière

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Le SmageAa a été sollicité par la ville de Saint-Omer et la CASO pour intervenir dans le curage du bief du Haut-Pont au titre de la solidarité du bassin versant. En effet, ce bief de l'ancien canal de Neuffossé reçoit les eaux de la Haute Meldyck, donc une partie des eaux et des sédiments transportés par l'Aa. Ce bief étant maintenu fermé à l'aval par l'écluse du Haut-Pont, l'eau y circule peu et la sédimentation est donc forte. De plus, l'arrivée dans la cuvette du marais audomarois correspond à une rupture de pente qui favorise la sédimentation.

Le curage est généralement envisagé tous les 5 ans. Néanmoins, les délais d'organisation font qu'ils peuvent être séparés de 8-10 ans. Ainsi, à ce jour, l'atterrissement est affleurant depuis plusieurs mois.

VNF, encore propriétaire de l'ancien canal, n'envisageant pas son curage, les collectivités locales se sont concertées pour prendre en charge cette opération.

Nous avons signalé à ce moment-là que le SmageAa pouvait assurer la maîtrise d'ouvrage de ce curage dans la mesure où une gestion à long terme est envisagée. Les questions du devenir du canal et de son usage, et donc de l'objectif du curage ont été posées. La volonté de respecter la réglementation en matière de curage, de planification de gestion pluriannuelle, et de dépôt de sédiment a été affirmée.

Afin d'intervenir rapidement, la CASO a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ponctuelle. Elle a sollicité une part de financement par le SmageAa au titre de la solidarité du bassin versant, bassin versant pouvant être à l'origine des éléments constituant le dépôt à curer.

L'appel d'offre lancé pour le curage a amené la CASO à retenir une offre chiffrée à 661 716,90 € TTC, tranche conditionnelle comprise.

Ainsi, une part de **132 343,38 €** (correspondant à 20 % de financement) est sollicitée auprès du SmageAa.

Les autres financeurs sont, outre la CASO maître d'ouvrage, la ville de Saint-Omer et le Conseil général.

Les travaux démarreront début janvier 2013, le moratoire qui autorise temporairement à curer les canaux en dehors du dépôt d'un plan de gestion ayant été publié récemment.

Les crédits devront être inscrits au BP 2013 en section de fonctionnement.

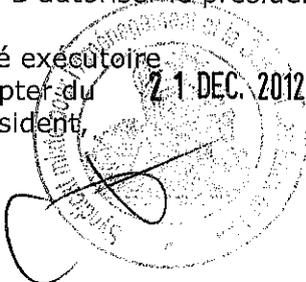
Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter la participation financière du SmageAa au curage du canal du Haut-Pont sous maîtrise d'ouvrage de la CASO, à hauteur de 20 % du coût de l'opération avec un plafond de participation de 135 000 €,
- D'autoriser le président à signer la convention avec la CASO.

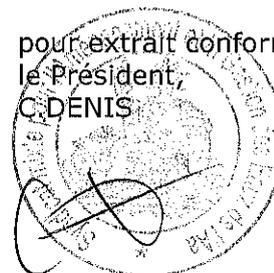
Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

21 DEC. 2012



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question n° 8

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE : Mesures Agri-Environnementales
Territorialisées 2013

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

Sur le bassin versant de l'Aa l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à adapter leurs pratiques afin de maîtriser au mieux les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour ce faire, le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat pour mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie, ils bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

Depuis 2009 le SmageAa s'est positionné en tant qu'opérateur de cet outil contractuel pour permettre aux exploitants agricoles volontaires de souscrire aux mesures proposées sur une grande partie de son territoire.

Après 4 années d'animation, et avec les 9 dossiers contractés en 2012, ce sont 55 contrats qui ont été souscrits sur le bassin versant de l'Aa dans le cadre de ce projet de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).

Le SmageAa souhaite poursuivre cette démarche d'animation en se portant opérateur pour l'année 2013. Il est à noter que 2013 sera la dernière année pour laquelle cet outil sera disponible du fait de la fin du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) lié à la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune.

Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivière (soit environ 60 communes) et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Ce projet a pour objectifs de :

- limiter et freiner au maximum les ruissellements en amont.
- réduire les transports de matière en suspension (MES).
- filtrer les eaux pouvant être chargées en élément chimique et minéral.
- réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource en eau.

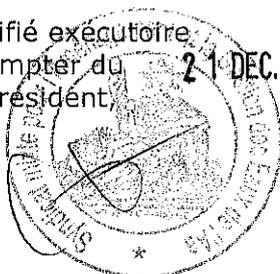
Pour ce faire le projet s'appuiera sur les mesures disponibles suivantes :

- création et entretien d'un couvert herbacé (parcelle ou bande enherbée).
- gestion extensive des prairies.
- entretien de haies.

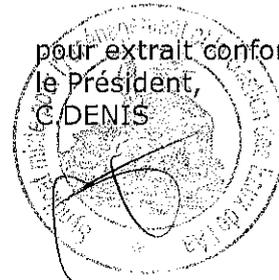
Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président:

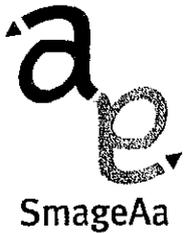
- A présenter le projet MAET 2013 du SmageAa en Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE).
- A signer tous les documents afférents à la mise en place de ce projet.

Certifié exécutoire.
A compter du 21 DEC. 2012
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.



SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question n° 9

PERSONNEL: Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 26 qui précise « les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi »,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Centre de Gestion du Pas-de-Calais du 1^{er} juillet 2010 approuvant le principe du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du Centre de Gestion du Pas-de-Calais du 12 septembre 2011 portant sur

- la désignation de la Société BACS en vue d'assurer une mission d'audit, de conseil et d'assistance en prestations d'assurance statutaire pour la mise en place du contrat groupe proposé par le Centre de gestion
- l'acceptation de la convention de suivi proposée par ladite société
- le recours à la procédure d'appel d'offre ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offre du 21 novembre 2011 et son rapport d'analyse des offres ;

Vu la déclaration d'intention du Comité Syndical du 18 août 2011 proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe lancée par le Centre de Gestion

Exposé des motifs

Le SmageAa adhère actuellement à un contrat d'assurance statutaire avec la société AXA Assurances. Le taux de cotisation pour l'année 2012 s'élève à 5,83% de la masse salariale (avec une franchise de 15 jours par arrêt pour maladie ordinaire) ; il passera à 6,12% dès le 1^{er} janvier 2013.

Contrat de groupe centre de gestion : risques couverts et taux appliqués

Les options retenues seraient les suivantes :

- Prise en charge des agents titulaires et stagiaires cotisant à la CNRACL, (pour les agents non titulaires cotisant à l'Ircantec il s'agit d'une option différente peu intéressante pour le SmageAa)
- Concernant le risque de maladie ordinaire, il est proposé de retenir l'option de la franchise relative de 15 jours, le remboursement des congés de maladie ordinaire des agents CNRACL serait ainsi pris en charge sur un cumul de 15 jours sur l'année civile.

Les taux proposés par le Centre de Gestion pour les collectivités et établissements comptant de 1 à 10 agents CNRACL sont les suivants :

Risques statutaires CNRACL	Taux de la garantie en %
Décès	0.17%
Accident de travail	0.45%
Longue maladie / longue durée	1.14%
Maternité / adoption	0.45%
Maladie ordinaire avec franchise relative de 15 jours (sur l'année civile)	1.79%
Total des taux retenus servant de base au calcul de la cotisation	4%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement brut indiciaire, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

De plus pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion, une participation financière est demandée. Elle se décompose ainsi :

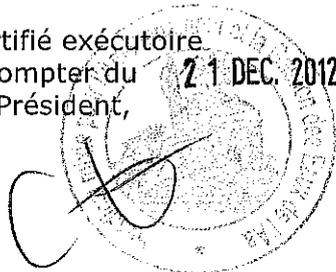
- 0,50% de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion)
- 1% de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de gestion du Pas-de-Calais pour le compte du SmageAa
- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2013 dans les conditions ci-dessus exposées, et ceci jusqu'au 31 décembre 2015 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle)

Certifié exécutoire

A compter du 21 DEC. 2012
Le Président,



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu' à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

Question n° 10

PERSONNEL: Participation du SmageAa au financement de la protection complémentaire en prévoyance de ses agents – Procédure de labellisation

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle n° RDFB1220789C,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 novembre 2012,

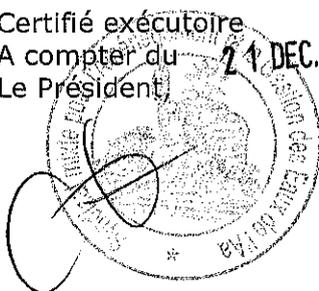
Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

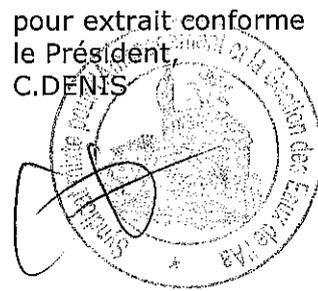
Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents du SmageAa, titulaires et non titulaires de droit public, choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Le montant mensuel maximum de la participation est fixé à 15€ par agent.

Certifié exécutoire
A compter du 21 DEC. 2012
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu' à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

26 DEC. 2012

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

Question n° 11

PERSONNEL: Participation du SmageAa au financement de la protection complémentaire en santé de ses agents – Procédure de labellisation

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle n° RDFB1220789C,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 novembre 2012

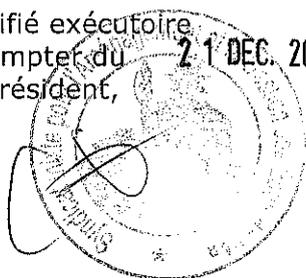
Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

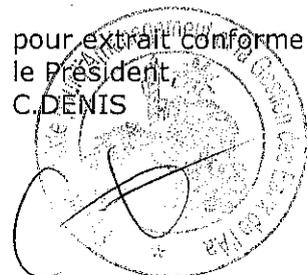
Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- A compter du 1^{er} janvier 2013, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents du SmageAa, titulaires et non titulaires de droit public, choisissent de souscrire dans le domaine de la santé
- De fixer le montant mensuel maximum de la participation à 15€ par agent.

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 décembre 2012

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2012

Question supplémentaire

PREVENTION DES CRUES : Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa - mise en réserve foncière compensatoire

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Le SmageAa et la SAFER ont signé une convention le 6 décembre 2007 en vue de constituer une réserve foncière compensatoire destinée aux échanges pour la mise en œuvre de notre programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

En vertu de cette convention et dans l'optique de compléter notre réserve foncière compensatoire, Monsieur Denis a sollicité la SAFER, le 10 décembre dernier, pour la mise en réserve compensatoire d'une parcelle située sur Esquerdes (parcelle ZK 23 - 4ha 57a 07 ca).

Cette parcelle a l'avantage d'être située dans une zone géographique permettant de proposer une compensation plus adaptée en terme de distance à des agriculteurs non intéressés par la localisation des parcelles que nous avons déjà en réserve sur le secteur de Fauquembergues.

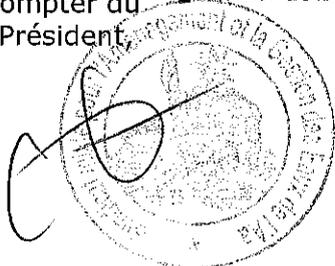
La valeur vénale retenue par la DGFP (terre libre) est de 15 000 €/ha, soit un prix de revient à préfinancer à la SAFER de 79 316,09 €.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

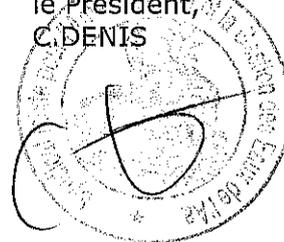
- d'accepter la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

Certifié exécutoire
A compter du **21 DEC. 2012**
Le Président



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

A 18 h 30 à la salle de la CCCF - Enerlya

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de communes du canton de Fauquembergues - Enerlya, à la suite des convocations adressées à domicile le 11 décembre; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST, Francis DUCROCQ et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, présent à partir de la question 3,
Messieurs André BAES, Jean-Luc HOCHART, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Chantal LEVRAY, Jean-Claude BONNE, Jean-Michel BOUHIN, et René DEBOUDT délégués titulaires,

Messieurs André DUWAT, Dominique LARDEUR, et Pierre EVRARD présent aux questions 1 à 4, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Daniel DESCHDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté jusqu'à la question 3 par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Pierre EVRARD, délégué suppléant, jusqu'à la question 4.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Luc BRIOULE, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Claudine DUCATEL et Marie LEFEBVRE, déléguées suppléantes,
Messieurs Guy ANNE, Hugues PERSYN, Bertrand PETIT, Bernard HIBON, et Francis BERGUEZ, délégués suppléants.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents aux questions 1, 2, 3 était de : 17. Le nombre de délégués titulaires ou suppléants présents à partir de la question 4 était de : 16.

Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, aux questions 1, 2, 3 était de : 21. Le nombre de votants, présents ou représentés par un délégué titulaire ou suppléant, à partir de la question 4 était de : 20.